



REPUBLIQUE FRANCAISE
CAMPAGNE DE CHASSE
2018 – 2019

VALIDATION ANNUELLE DU PERMIS DE CHASSER

Code de l'environnement – articles L.423-12 à L.423-21 et R.423-12 à R.423-24

DECLARATION

des causes d'incapacité ou d'interdiction faisant obstacle à la validation du permis de chasser

La validation du permis de chasser n'est pas accordée :

- aux mineurs non émancipés âgés de plus de seize ans, à moins que la validation ne soit demandée pour eux par leur père, mère ou tuteur ;
- aux majeurs en tutelle, à moins qu'ils ne soient autorisés à chasser par le juge des tutelles ;
- aux personnes condamnées, privées du droit de port d'armes ;
- aux personnes n'ayant pas exécuté les condamnations prononcées contre elles pour une infraction à la police de la chasse ;
- aux personnes condamnées en état d'interdiction de séjour ;
- aux personnes inscrites au fichier national automatisé nominatif des personnes interdites d'acquisition et de détention d'armes ;
- aux personnes condamnées pour infraction à la police de la chasse, ou pour homicide ou coups et blessures involontaires à l'occasion d'une action de chasse ou de destruction d'animaux nuisibles, lorsque la condamnation est assortie de la privation du droit de conserver ou d'obtenir un permis de chasser ;
- aux personnes ayant formé l'opposition prévue au 5° de l'article L. 422-10 du code de l'environnement ;
- aux personnes atteintes de l'une des affections médicales ou infirmités suivantes :

- toute infirmité ou mutilation ne laissant pas la possibilité d'une action de tir à tout moment précise et sûre ;
- toute affection entraînant ou risquant d'entraîner des troubles moteurs, sensitifs ou psychiques perturbant la vigilance, l'équilibre, la coordination des mouvements ou le comportement ;
- toute affection entraînant ou risquant d'entraîner un déficit visuel ou auditif susceptible de compromettre ou de limiter les possibilités d'appréciation de l'objectif du tir et de son environnement ;
- toute intoxication chronique ou aiguë ou tout traitement médicamenteux dont les effets peuvent entraîner les mêmes risques.

Le signataire est informé que quiconque aura obtenu ou tenté d'obtenir indûment la validation d'un permis de chasser, sera puni des peines prévues par l'article 441-6 du code pénal (deux ans de prison et 30 000 euros d'amende).

Si des changements sont intervenus dans votre état civil ou votre adresse mentionnés ci-contre, veuillez compléter le cadre ci-dessous :

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code postal :
Commune :
Adresse mail :
Portable :

.....

Numéro d'identification

.....

Références du permis de chasser

Numéro :
Délivré le :
Par Préfecture de :ou ONCFS

OU dans le cas de DUPLICATA, précisez les références :

Numéro :
Délivré le :
Par Préfecture de :ou ONCFS

Date de naissance :

Autorisation de chasser pour mineur et majeur en tutelle

Accordée par :
Père / Mère / Tuteur** :
Juge des tutelles**
Le : Signature :

** rayer les mentions inutiles et préciser nom et prénom du signataire de la présente autorisation

Adresse mail :

Portable :

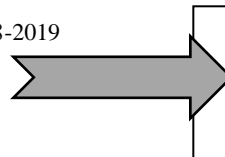
ATTESTATION SUR L'HONNEUR : Je, soussigné(e) :

- certifie sur l'honneur qu'aucune des dispositions de la déclaration ci-dessus sur les causes d'incapacité ou d'interdiction faisant obstacle à la validation du permis de chasser ne m'est applicable,
- déclare sur l'honneur souscrire un contrat d'assurance français en responsabilité civile couvrant les risques liés à la pratique de la chasse,
- demande la validation de mon permis de chasser pour la campagne de chasse citée en référence en tête de la présente demande dans les conditions indiquées dans le cadre ci-après,
- certifie sur l'honneur n'être titulaire que d'un seul carnet bécasse pour la saison 2018-2019

Fait à

SIGNATURE

Le



.....

Je désire le carnet de Prélèvement BECASSE

Saison 2018 - 2019

Retour **obligatoire avant le 30 juin 2019**, à défaut vous ne recevrez pas celui de la saison 2019 – 2020

Validation Urgente

(si nécessaire au 1^{er} juillet 2018)

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès de la Fédération Départementale des Chasseurs à laquelle adhère le demandeur. Le droit d'opposition ne s'applique pas au fichier FINIADA auquel la demande du chasseur est soumise pour contrôle.

Tarifs des validations, reportez-vous au verso →

VALIDATION 69 demandée : Cocher la case correspondante
(chèque à l'ordre de FDCRML – Régie de Recettes)

<input type="checkbox"/> Permis Départemental 69 : 140.58 €	<input type="checkbox"/> AVEC assurance à 22 € (1) : 162.58 €
<input type="checkbox"/> Permis National Petit Gibier : 331.68 €	<input type="checkbox"/> AVEC assurance à 22 € (1) : 353.68 €
<input type="checkbox"/> Permis National Petit ET Grand Gibier : 403.68 €	<input type="checkbox"/> AVEC assurance à 22 € (1) : 425.68 €

PERMIS BI-DEPARTEMENTAL : validations les plus demandées

Votre Choix	69 et 01	69 et 07	69 et 38	69 et 42	69 et 71
Petit gibier dans les 2 départements	<input type="checkbox"/> 255.16 €	<input type="checkbox"/> 251.16 €	<input type="checkbox"/> 268.16 €	<input type="checkbox"/> 278.16 €	<input type="checkbox"/> 266.16 €
Petit Gibier dans les 2 départements AVEC assurance(1)	<input type="checkbox"/> 277.16 €	<input type="checkbox"/> 273.16 €	<input type="checkbox"/> 290.16 €	<input type="checkbox"/> 300.16 €	<input type="checkbox"/> 288.16 €
Petit ET Grand Gibier dans les 2 départements	<input type="checkbox"/> 291.16 €	<input type="checkbox"/> 291.16 €	<input type="checkbox"/> 302.16 €	<input type="checkbox"/> 278.16 €	<input type="checkbox"/> 286.16 €
Petit ET Grand Gibier dans les 2 départements AVEC assurance(1)	<input type="checkbox"/> 313.16 €	<input type="checkbox"/> 313.16 €	<input type="checkbox"/> 324.16 €	<input type="checkbox"/> 300.16 €	<input type="checkbox"/> 308.16 €

PERMIS BI-DEPARTEMENTAL :

**Pour les tarifs non proposés ci-dessus nous consulter au 04 72 19 15 14
du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h**

Département n°1.....€
Timbre Grand Gibier Département n°1.....€
Département n°2.....€
Timbre Grand Gibier Département n°2.....€
Taxes et redevances.....	98.16 €
Frais dossier.....	5.00 €
TOTAL€
Assurance RC auprès de Groupama (1) cocher la case <input type="checkbox"/>	22.00 €
TOTAL A REGLER€

PERMIS DEPARTEMENTAL HORS 69

Pour les tarifs nous consulter au 04 72 19 15 14 - du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h

Département.....€	
Timbre Grand Gibier€	
Taxes et redevances	<i>Si vous n'avez pas pris de validation pour la saison 2018-2019</i>	53.58 €
	OU	
	<i>Si vous avez déjà pris une validation pour la saison 2018-2019 : nous envoyer une copie de votre validation 2018-2019 si vous l'avez prise dans un département autre que le Rhône</i>	44.58 €
Frais de dossier	5.00 €	
TOTAL€	
Assurance RC auprès de Groupama (1) cocher la case <input type="checkbox"/>	22.00 €	
TOTAL A REGLER€	

(1) Demande de souscription de l'assurance chasse RC au prix de 22 € chez Groupama, notice téléchargeable sur www.fdc69.com ou envoyée sur simple demande auprès de votre Fédération

✓ **Bon de commande et chèque à nous retourner dûment remplis et signés dans l'enveloppe jointe à affranchir**

✓ **TOUT DOSSIER INCOMPLET, AVEC UN BON DE COMMANDE ET/OU UN CHEQUE NON SIGNE, SERA REJETE**